

ABONNEMENT.

SOMMAIRE : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 12 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez M. DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33. A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS : Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Août 1877.

Chronique générale.

La session des conseils généraux qui a eu lieu cette semaine a mis, une fois de plus, à nu le fond de la pensée radicale, en nous montrant le tapage, l'agitation, le scandale substitués à l'utile examen des affaires.

Quand il a été question d'ajourner la session d'août des conseils généraux par l'excellente raison que l'ancienne Chambre des députés avait rendu cette session, tout à fait inutile en refusant le vote préalable des quatre contributions directes, les républicains ont fait entendre les protestations les plus indignées ; ils ont bruyamment réclamé, au nom des intérêts locaux et des affaires, qui ne pouvaient, disaient-ils, souffrir aucun retard. Et dès que la session est maintenue et assurée, bien loin de chercher à l'utiliser au profit de ces mêmes intérêts dont ils invoquaient l'urgence, que font-ils ? Ils laissent la dédaigneusement les affaires locales pour se jeter à corps perdu dans la politique, interdite à leur délibération ; ils vocifèrent, ils protestent, ils violent la loi ; ils obligent les préfets à se retirer, à suspendre les délibérations, à lever la séance !

Voilà le spectacle qu'ils donnent ; voilà comment ils s'occupent des intérêts dont ils invoquaient si haut, il y a quelques semaines, le caractère pressant !

Toujours et partout les mêmes : des agitateurs et des révolutionnaires, qui se moquent du travail et des vrais besoins publics, pour ébranler, bouleverser et détruire !

Des chemins vicinaux, des maisons d'écoles, des salles d'asile, des hospices, des enfants abandonnés, des casernes de gendarmerie, de toutes les améliorations sollicitées, de tous les services en souffrance, il est bien question, vraiment !

C'est bon pour les conservateurs de s'occuper d'aussi petites choses ! L'instruction primaire, les voies de communication, l'assistance publique, bagatelles que tout cela ! Ce qui importe, c'est du tapage, c'est du scandale, c'est de la violence et de l'illégalité !

On nous avait bien dit que la session des conseils généraux serait l'occasion d'un débordement de politique radicale. Ils n'ont pas manqué au programme, à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Dijon, à Carcassonne, partout où ils ont pu troubler l'ordre et imposer leurs passions bruyantes.

Voilà l'image qu'ils font des libertés concédées aux assemblées départementales par la loi, beaucoup trop généreuse, du 40 août 1871 ; voilà le respect qu'ils ont du statut même en vertu duquel ils délibèrent.

Les électeurs avaient-ils besoin de ce témoignage de plus pour être éclairés, pour bien savoir que les républicains se font un jeu de leurs intérêts publics, et que leur unique préoccupation, leur tâche éternelle est de semer le trouble, l'inquiétude, la défiance, pour arriver, par le désordre et la ruine, au triomphe momentané de leurs détestables doctrines ?

Honnêtes cultivateurs braves ruraux, qui pensiez que le conseil général était fait pour que on s'occupât de vos comices, de vos chasses, de vos affaires, voyez le cas que font de vous et de vos champs les républicains !

Vous vous en souviendrez au jour du scrutin !

La partie non officielle du Journal officiel contient la note suivante :

« Le Moniteur universel du 17 août a cru pouvoir affirmer que la polémique engagée dans le Figaro contre le ministre de la guerre avait été inspirée par le général commandant le 8^e corps d'armée. Le général Ducrot avait demandé, dès le premier jour, qu'une enquête judiciaire fût ouverte pour prouver l'inexactitude de cette assertion. Mais le ministre de la guerre, auquel il s'était adressé à cet effet, a jugé que l'esprit du devoir et de discipline du général Ducrot était trop connu pour que le moindre doute pût subsister à ce sujet, et il l'a engagé à ne tenir aucun compte d'une imputation entièrement dépourvue de fondement. »

M. Saint-Genest publie de son côté, dans le Figaro, et ainsi qu'il l'avait annoncé, un article qui dégage entièrement la responsabilité du général Ducrot.

« De grâce, dit la Défense, ne donnons pas aux polémiques de presse, surtout à celles du Figaro, une valeur qui dépasse celle de l'écrivain qui en prend l'initiative. »

« Nous en sommes convaincus, dans l'armée il n'est pas un officier qui puisse attribuer à une inspiration militaire les articles que M. Saint-Genest dirige contre M. le ministre de la guerre. »

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Outre M. Dubois, ancien maire de Dijon et l'un des 363, dans la comptabilité administrative duquel la Cour des comptes vient de porter la lumière importune, plusieurs fonctionnaires du gouvernement du 4 septembre viennent d'être déferés aux tribunaux correctionnels pour détournement de deniers publics. On en compte en ce moment treize. »

C'est peu, selon nous.

Il est bon, sans doute, de poursuivre les petits ennemis, il est meilleur de s'attaquer aux grands. En ces circonstances, plus on frappe haut, plus l'effet est heureux sur les masses.

Les générosités gouvernementales sont des duperies.

Il suffit de lire certaines correspondances étrangères pour se convaincre que cette longanimité, si dédaigneuse qu'elle soit, produit un mauvais effet sur les esprits.

Il y a certainement moyen d'atteindre M. Gambetta.

Pourquoi, le mémoire de la Cour des comptes à la main, le rapport sur les actes du gouvernement du 4 septembre invoqué, ne demanderait-on pas compte au dictateur de Tours, au négociateur de l'Emprunt Morgan, de sa fortune aussi scandaleuse que subite ?

Jamais, dans ses discours, dans ses brochures, dans son journal, ce tribun sans vergogne n'a répondu à cette question : Comment êtes-vous devenu riche ?

Aux accusations de M. Ordinaire, accusations qui entachent son honneur, il n'a pas répondu un mot. Ses amis, ou plutôt ses défenseurs naitis se sont emus de son silence, et cependant ils attendent encore sa justification. La est le côté faible de la cuirasse de M. Gambetta, et nous nous éton-

nons que ceux qu'il attaque si véhémentement ne l'aient pas encore frappé de ce côté.

On dit, il est vrai, que cela viendra. Que cela vienne donc.

On lit dans la Défense :

« Nous pouvons affirmer de la manière la plus formelle que le gouvernement est déterminé à réprimer avec énergie les illégalités commises par les conseils généraux. »

« Toute délibération illégale sera annulée sans délai. »

« Tout discours factieux sera poursuivi. »

« Enfin, les conseils généraux reconnus coupables d'une série d'illégalités pourront être dissous, s'il y a lieu. »

« Le ministère a compris la gravité du mot d'ordre transmis aux assemblées départementales par le comité dirigeant des ennemis du Maréchal. Reconnaissons qu'une petite minorité des conseils généraux a seule obéi à ce mot d'ordre. »

« Mais enfin, l'énergie du gouvernement dissipera l'équivoque fâcheuse qui obscurcissait la notion de la légalité. »

« Aussi bien, dès aujourd'hui, en ce qui regarde l'incompétence des tribunaux en matière administrative, et la jurisprudence relative au colportage et aux librairies fictives, les arrêts multipliés des cours d'appel ne laissent plus aucun doute. »

« Il appartient au gouvernement de rédire par voie administrative à sa juste valeur la doctrine des juriconsultes radicaux qui a prévalu dans quelques conseils généraux. »

On devait s'y attendre. Jaloux de marcher sur les traces des conseils municipaux de Bourges, de Saint-Lô et de Cherbourg, celui de Saint-Etienne a refusé le crédit demandé par M. le préfet de la Loire pour les frais de réception, dans cette ville, de M. le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République.

Les voyages du chef de l'Etat ont toujours et partout profité au petit commerce local, à la petite industrie locale, par les déplacements nombreux et les dépenses privées dont ils sont l'occasion. Les classes ouvrières n'y gagnent pas seulement un spectacle gratuit, elles y trouvent un élément de bénéfices.

Cette réflexion aurait dû inspirer aux conseils municipaux radicaux, qui se disent les amis du peuple, une autre conduite. Mais sont-ils réellement des amis du peuple ? Ils prouvent si souvent le contraire, qu'on en peut douter.

On écrit de Saint-Petersbourg, au Soleil :

« Bien que la situation soit toujours assez tendue, il ne faudrait pas s'imaginer que la nouvelle phase dans laquelle la guerre d'Orient vient d'entrer renferme un danger immédiat pour la paix du continent. La crise, qui paraissait imminente, a été écartée, et l'attitude de la diplomatie russe autorisée à supposer que la possibilité d'un revirement dans le sens nationaliste et populaire est encore aussi éloigné qu'au début du conflit. »

« On conçoit que le bruit de la démission du prince Gortschakoff ait produit une certaine sensation dans la Prusse occidentale. Ce bruit se rattache logiquement aux craintes qu'avaient fait naître les derniers succès de l'armée russe en Bulgarie. Il s'agit

de savoir si le prince-chancelier se croyait assez fort pour atteindre son but sans le concours des Slaves du Sud, et en particulier des Serbes, et songer à quel point il pourrait modifier son programme primitif sans compromettre l'entente des trois empereurs. Cette question a été résolue de la façon la plus satisfaisante au point de vue de la paix européenne. Il serait même, peut-être, plus exact de dire que la question n'a pas été posée ; car il est maintenant avéré que le gouvernement russe n'a pas un instant songé à entraver la Serbie dans l'orbite de son action militaire.

« La démission du prince Gortschakoff signifierait, en effet, un changement de système ; mais, en tout état de cause, un pareil changement ne se produirait qu'après un échec à la fois diplomatique et militaire. Nous n'en sommes pas encore là, la défaite de Plewna n'étant qu'un simple avertissement. Le prince Gortschakoff s'est porté garant du désintéressement de la Russie, dans la conviction que l'armée du grand-duc Nicolas suffirait pour mener à bonne fin la libération des chrétiens d'Orient. Les derniers événements n'ont pas ébranlé cette conviction, que partage d'ailleurs, l'immense majorité du peuple russe, et tant qu'elle subsistera, il n'y a pas à craindre que le chancelier retire les promesses faites à l'Autriche-Hongrie et à l'Angleterre. »

« La Russie continuera donc à faire la « guerre politique, » malgré les objurgations des slavophiles. Au quartier général, on paraît vouloir respecter scrupuleusement la neutralité de la Serbie ; et si les conseils, donnés au gouvernement de Belgrade n'ont pas aujourd'hui le caractère comminatoire qu'ils avaient au début de la guerre, le chancelier se gardera bien de fournir aux turcophiles autrichiens et hongrois le moindre prétexte pour attribuer à la Russie des desseins révolutionnaires et incompatibles avec les stipulations verbales de Reisch-tadt. »

« Il ne faudrait cependant pas attacher une importance exagérée aux témoignages de bon vouloir que certains journaux autrichiens, plus ou moins officieux, ont prodigués à la Russie à l'occasion de ses derniers succès. Si la Presse de Vienne et quelques autres organes de la même nuance ont déclaré que l'entrée des troupes russes sur le territoire serbe ne ferait pas sortir l'Autriche-Hongrie de son attitude expectante et que, même la participation active de la Serbie à la guerre n'imposerait au gouvernement autrichien aucune inquiétude au sujet de la « sphère d'influence » qu'il s'est promis de sauvegarder, le cabinet de Saint-Petersbourg ne se fait aucune illusion sur la valeur pratique de ces assurances et n'éprouve aucun besoin de mettre à l'épreuve la tolérance de ses amis viennois. »

« Cette absence de tout optimisme exagéré dans le monde gouvernemental russe est en elle-même une excellente garantie de paix. Le cabinet de Saint-Petersbourg désire sans doute finir rapidement la guerre et créer des faits accomplis qui lui permettraient de peser efficacement sur les décisions des autres puissances ; mais il connaît trop bien la force des éléments avec lesquels le gouvernement austro-hongrois doit compter pour s'imaginer que ce résultat pourrait être obtenu par les moyens auxquels les officieux de Vienne font allusion, et il ne veut pas risquer une autre bataille de Plewna sur le terrain diplomatique. »

LA HONGRIE ET L'AUTRICHE.

KOSSUTH.

On se préoccupe toujours de l'attitude de l'Autriche, et il faut reconnaître que les tiraillements intérieurs, la lutte qui s'établit entre l'élément allemand et l'élément hongrois, rendent sa position assez difficile.

Kossuth, l'ancien général hongrois de 1849, vient d'adresser à sa nation un appel chaleureux en faveur de la Porte. La Hongrie n'avait guère besoin de cette excitation, car déjà partout ont lieu en faveur des Turcs des meetings que le gouvernement a assez de peine à contenir.

Kossuth voit juste quand il signale le démembrement de la Turquie et les futures conquêtes de la Russie (si elles se réalisent) comme un danger imminent pour l'Autriche-Hongrie. Il a peut-être raison quand il engage le comte Andrassy à se méfier de la politique du czar et des promesses de sa chancellerie. Mais il est imprudent en adressant à ses compatriotes un pareil manifeste, parce qu'il ne tient pas compte des difficultés où se trouve le gouvernement autrichien. Et de plus ce langage est suspect dans la bouche de l'ancien dictateur de la Hongrie insurgée.

Il parle aujourd'hui de « sauver la dynastie impériale. » Le meilleur moyen de la sauver est précisément de la préserver de toutes divisions et non point de la précipiter dans les aventures.

Est-ce encore la séparation de la Hongrie que rêve M. Kossuth, et sa prétendue sollicitude pour la dynastie de Habsbourg n'est-elle qu'un voile pour dissimuler ses desseins ?

Ce projet serait aussi insensé que coupable. Que deviendrait l'autonomie hongroise entre la Russie d'un côté, le panslavisme de l'autre et l'Allemagne au nord ? Si M. Kossuth veut servir les projets de M. de Bismark, il ne peut mieux réussir ; car, en brisant l'unité de la monarchie austro-hongroise, il livre à Berlin tout le sud de l'Allemagne, et il ne fonde pas une Hongrie qui, trop faible entre ses puissants voisins, serait bien vite absorbée par eux.

S'il a réellement, comme il le dit, le désir de « sauver la dynastie, » il doit conseiller à l'Autriche la prudence et la réserve, et à ses fougueux compatriotes le calme et la tranquillité. La crise orientale crée au cabinet de Vienne d'immenses difficultés, une situation délicate qu'un rien peut compromettre ; il ne faut donc point, par des excitations intempestives, y ajouter des complications intérieures et encore moins lancer l'Autriche dans une guerre aventureuse dont nul ne peut prévoir l'issue.

Kossuth oublie que l'Allemagne est en éveil. La Gazette nationale raconte qu'un grand personnage, — qu'il est facile de deviner, — interrogé par un diplomate sur le but de la politique allemande dans les affaires d'Orient, aurait répondu : « C'est l'Occident ! »

Le mot n'a peut-être pas été dit, mais la pensée est vraie, tout le monde le sent. Si l'Allemagne vise l'Occident, l'Autriche a une raison majeure pour rester dans une attitude expectante, et tout homme politique qui essaye de l'en faire sortir joue fatalement le jeu du prince de Bismark.

Guerre d'Orient.

Une dépêche annonçait avant-hier que les Turcs s'étaient emparés du village de Schipka. De là quelques journaux concluaient qu'ils s'étaient rendus maîtres du défilé et que la position des Russes était fort compromise.

Mais le village de Schipka est situé au pied des gorges, et son occupation n'impliquait nullement celle du passage. Nous avons eu raison de ne pas attacher d'importance à cette nouvelle, car nous avons reçu hier une dépêche Havas qui annonce un échec grave subi par les Turcs après la prise de ce village. Voici ce qu'elle dit : « Hier (le 24 août), Suleiman-Pacha avec 40,000 hommes a attaqué le défilé de Schipka défendu par les Russes, mais il a été repoussé avec de grandes pertes. Les Russes ont conservé leurs positions. »

Il résulte de cette dépêche très-claire et très-affirmative que le défilé de Schipka est toujours au pouvoir des Russes, qu'il est très-solidement défendu et fortifié, puisque 40,000 hommes n'ont pu le forcer, et enfin,

point important, que Suleiman n'a pas franchi les Balkans comme on nous l'annonçait ces jours derniers.

Ce fait nous prouve une fois de plus avec quelle méfiance il faut accepter les nouvelles. Il est difficile de supposer que pendant huit jours tous les télégrammes nous ont trompés en annonçant l'arrivée de Suleiman en Bulgarie ; et, pourtant, nous sommes bien obligés de reconnaître, d'après la dépêche que nous avons sous les yeux, qu'il est encore en Roumélie, de l'autre côté des montagnes.

Nous ne pouvons expliquer ces contradictions qu'en supposant que Suleiman a franchi le col d'Hau-Boghaz avec une avant-garde, puis, qu'une fois en Bulgarie il a reconnu la nécessité d'attaquer les gorges principales pour y faire passer le gros de son armée, et qu'alors il est retourné en Roumélie pour donner l'assaut aux passes de Schipka.

Il faut ou accepter cette explication ou déclarer que toutes les dépêches de la semaine relatives à l'arrivée du Pacha en Bulgarie étaient fausses.

Nous devons avouer toutefois que les dépêches russes ont toujours nié la présence de Suleiman au nord des Balkans ; en cela elles ont dit la vérité ; nous le reconnaissons maintenant.

En tout cas, nous avons aujourd'hui des nouvelles qui paraissent précises. Suleiman reste avec le gros de ses troupes en Roumélie ; il tient le village de Schipka, mais il a été battu en essayant de franchir le défilé.

La même dépêche qui nous donne cette nouvelle en publie deux autres fort importantes ; elle annonce qu'Osman-Pacha est tourné dans ses positions de Plewna, et que la citadelle et la ville de Niksich sont prises par les Monténégrins.

Les journaux anglais témoignaient déjà ces derniers jours des craintes au sujet d'Osman-Pacha. Ce général, restant immobile dans ses lignes retranchées, laissait les Russes manœuvrer sur ses flancs, et on annonçait même que le général Scobeleff, fils, à la tête d'une division de Cosaques, le tournant par derrière, coupait les convois qui lui étaient envoyés de Sofia.

On se demande comment le général turc, qui a fait preuve d'habileté en dérochant à l'ennemi sa marche de Widdin à Plewna, qui a montré une grande énergie de résistance dans les combats des 30 et 31 juillet, a pu depuis laisser les Russes maîtres de leurs mouvements ? Son inaction persistante pendant vingt jours a évidemment des causes secrètes que nous ne connaissons pas. Certaines circonstances nous échappent qui ont paralysé son corps d'armée.

Si les Russes sont réellement parvenus à l'envelopper et à lui couper toutes communications, « sa position est des plus critiques, » comme le dit la dépêche, parce que les convois de vivres et de munitions ne lui arrivent plus. Il est de fait que des courriers cosaques ont paru à Orchaina et aux environs d'Etropol, c'est-à-dire entre Plewna et Sofia. La présence de la cavalerie russe dans ces localités indique bien que les derrières d'Osman-Pacha ne sont pas protégés. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que la nouvelle donnée par la dépêche Havas soit vraie.

La prise de Niksich et de sa citadelle est un fait important pour les Monténégrins qui, depuis près de deux ans, ont assiégé plusieurs fois cette place. L'occupation des forts environnants et aussi le manque de vivres ont dû être les véritables causes de la chute de Niksich qui avait, jusqu'ici, résisté à toutes les attaques de vive force. La prise de cette ville assure aux Monténégrins la possession du défilé de Douga et leur livre même l'entrée de l'Herzégovine.

D'après les nouvelles que nous venons de donner, on peut s'attendre à une bataille prochaine de Plewna, soit parce que les Russes voudront en chasser Osman-Pacha, soit parce que celui-ci, sur le point d'être bloqué, voudra tenter un effort suprême pour se dégager.

Bucharest, 24 août.

Une nouvelle attaque du défilé de Schipka, combinée entre Suleiman et Osman-Pacha, a été glorieusement repoussée par les Russes. Le combat a duré toute la journée, et malgré les troupes fraîches que les Turcs faisaient arriver successivement sur le terrain, les Russes ont soutenu l'attaque sans abandonner une seule tranchée. Les pertes des Turcs sont évaluées à près de 2,000 hommes. L'artillerie, en tirant sur des

masses compactes, a exercé de grands ravages.

Osman-Pacha continue à se fortifier dans ses positions, et tout fait supposer qu'il se contentera de se tenir sur la défensive.

Le 22 août, les Turcs, avec des forces considérables, attaquèrent Ayaslav, d'où ils chassèrent deux bataillons russes.

Le commandant du 13^e corps ordonna au général Proforof de reprendre cette position. Cet ordre fut immédiatement exécuté. A 10 heures du soir, le régiment de Sophie prit position à Asant. La fusillade dura toute la nuit.

Le 23, au matin, les Turcs attaquèrent de nouveau Ayaslav, mais ils furent repoussés trois fois sur tous les points par les régiments de Niewski, de Sophie et de Bolhofskoi.

Une nouvelle attaque des Turcs est attendue.

A Porkioi, les Turcs ont fait, le 22, un mouvement offensif. On ignore si un engagement a suivi.

Tout est tranquille à Osman-Bazar, Lantcha et Plewna.

Le général Dorojenski annonce, de Chipka, que le 21 les Russes repoussèrent dix assauts qui se prolongèrent jusque vers le milieu de la nuit.

Le 22, à 5 heures du matin, les Turcs recommencèrent la fusillade et, ne se décidant pas à attaquer ouvertement, ils établirent deux batteries à une grande distance, s'avançant eux-mêmes dans des tranchées. La fusillade ne cessa que vers 7 heures du soir.

Dans la nuit du 22 au 23, les Turcs ouvrirent le feu à deux reprises. Les Russes ne répondirent pas.

Dans la journée du 21, les Russes perdirent 200 hommes, et beaucoup moins dans celle du 22.

Le 22, à 8 heures du matin, les Turcs attaquèrent de nouveau Chipka. La première attaque fut repoussée.

La lutte continue.

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES DE SAUMUR.

DIMANCHE 26, LUNDI 27, MARDI 28 AOUT 1877.

Premier jour. — Dimanche 26 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. Six prix seront courus ; savoir :

1^o Course plate militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de pur sang.

2^o Prix des Haras (gentlemen riders) : 2,000 fr., pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

3^o Course de haie militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

4^o Steeple-chase militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

5^o Prix du Chemin de fer (course de haies) : 800 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux à réclamer pour 4,000 fr.

6^o Hunt and military steeple-chase : 500 fr., pour chevaux d'armes et de chasse, et pour tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 4,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1877.

A 6 heures 1/2 : ASCENSION AEROSTATIQUE, place de l'Hôtel-de-Ville, par M. Petit, ex-aéronaute de l'armée de la Loire.

Ouverture de danses publiques, place du Champ-de-Foire, illuminations.

A 8 heures : PREMIÈRE REPRÉSENTATION au théâtre par les Artistes de l'Odéon :

MM. Porel, Marais, Talien, Valbel, Clerh, Monval, Amaury, Keraval, M^{lle} Hélène Petit, Crosnier, Defresne, Alice Lody, Fassy, Chéron.

Les Danicheff, comédie en 4 actes, de M. Pierre Newski.

Deuxième jour. — Lundi 27 août.

A 3 heures : GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole d'application de cavalerie.

Musique du 3^e régiment d'infanterie.

A 8 heures : DEUXIÈME REPRÉSENTATION des Artistes du théâtre national de l'Odéon.

A 8 heures 1/4 : CONCERT donné dans le Square par la Musique municipale, dirigée par M. Meyer ; en voici le programme :

1^o La Cornénaise, marche..... FAVRE.
2^o Le Domino noir, fantaisie..... AUDEB.
3^o La Landsfrau, polka..... X.
4^o La Part du Diable, fantaisie..... AUDEB.
5^o Le Tour du Monde, valse..... O. MÉTRA.

ILLUMINATION du Square, intermède pyrotechnique, feux de Bengale.

Continuation des danses publiques au Champ-de-Foire.

Troisième jour. — Mardi 28 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. Six prix seront courus ; savoir :

1^o Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de pur sang.

2^o Prix de la Société d'encouragement : 2,500 fr. pour l'amélioration de la race des chevaux en France.

3^o Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses.

4^o Course de haie militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

5^o Steeple-chase militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

6^o Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap) : 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux.

A 8 heures : Troisième et dernière REPRÉSENTATION par les Artistes de l'Odéon.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures : Ascension d'une montgolfière.

La répétition générale du carrousel, qui a eu lieu ce matin, avait attiré la foule dans les tribunes qui entourent la carrière.

L'Echo Saumurois qui paraîtra lundi à midi (jour du carrousel) avec la date de mardi 28, publiera différents articles très-intéressants sur l'origine des tournois et carrousels et la description du grand carrousel de 1662 à Paris.

Ce numéro spécial contiendra également les noms des officiers qui figurent, cette année, dans les quadrilles du carrousel de l'Ecole de Saumur.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que les cartes d'entrée au Carrousel de l'Ecole de cavalerie, qui aura lieu le 27 août courant, seront distribuées, cette année comme les précédentes, pour les tribunes de la ville, au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

De plus, le jour même du Carrousel, il sera distribué des cartes, aussi au secrétariat, mais pour les étrangers seulement, de 8 heures du matin à midi.

Mairie du Puy-Notre-Dame.

Assemblée dite de la Saint-Louis, le dimanche 26 août 1877.

A l'occasion de l'Assemblée dite de la Saint-Louis et du Comice agricole qui doit avoir lieu au Puy-Notre-Dame, le dimanche 26 août, le public est prévenu que l'administration a organisé des jeux de toutes sortes :

A 2 heures, Mât de Cocagne.
A 3 heures, Courses en sac.
A 4 heures, Jeu de la Poêle.
Un Feu d'Artifice sera tiré par M. Vincent, d'Angers.

Les musiciens de Doué ont bien voulu prêter en cette circonstance leur concours à la commune du Puy-Notre-Dame.

Angers. — Sur 71 étudiants que la Faculté catholique de Droit d'Angers présentait aux derniers examens, 62 ont été admis devant les Facultés de l'Etat. Ce chiffre d'admission si élevé, et que nous sommes heureux d'enregistrer, prouve mieux que toute autre chose combien les études juridiques sont fortes dans notre jeune institution. Ce

est que justice de rapporter en grande partie au régime des internats un succès aussi éclatant. Aussi, ne sommes-nous pas étonnés d'apprendre que l'administration de l'Université songe dès maintenant à construire un troisième internat à côté des internats Saint-Maurice et Saint-Martin. (Etoile.)

Courses de Saumur. HIPPODROME

DES PRAIRIES DE VARRAINS ET CHACÉ.

PRIX DES PLACES

Et Prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit, pour chaque jour de courses :

Droit d'entrée au pesage et de circulation sur l'hippodrome. 45 fr.
Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome. 5 fr.
Voitures à deux roues contenant trois personnes, y compris le cocher. 40 fr.
Voitures à quatre roues contenant cinq personnes, y compris le cocher. 45 fr.
Chaque personne en plus des chiffres énoncés ci-dessus. 5 fr.

MM. les officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste, dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège, les voitures se placeront dans l'ordre de leur arrivée.

Il est interdit à toute voiture de pénétrer dans l'intérieur de l'hippodrome, avant l'ouverture qui aura lieu une heure et demie avant la première course. Les voitures qui s'y seraient introduites seront obligées d'aller prendre rang à la suite des voitures déjà placées à l'entrée de l'hippodrome.

Les personnes munies de leurs cartes personnelles et nominatives, sociétaires ou souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste, pour aller dans les tribunes, que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlements de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses.
Le Président, G. LE BRECO.

Faits divers.

L'OURAGAN DU 20 AOUT A BORDEAUX.
Il faut remonter d'une quarantaine d'années dans le souvenir des Bordelais, dit la Grande, pour trouver la trace d'une perturbation atmosphérique aussi profonde que celle de lundi soir. Beaucoup se souviennent encore que, vers 1835 ou 1836, un soir, un ouragan effroyable se déclina sur la

ville. La tempête de lundi lui fera un douloureux pendant.

La journée avait été torride; le thermomètre marquait à l'ombre 33° à midi, et il a atteint jusqu'à 36°. On avait d'autant plus souffert que, depuis cinq jours, une chaleur d'orage, énervante et lourde, pesait sur la ville. Brusquement, vers sept heures et demie, le ciel s'est couvert. Des vapeurs épaisses montaient de l'Ouest. Presque en même temps, l'horizon a été sillonné de larges éclairs, précurseurs de l'orage.

En quelques minutes, les éclairs se sont précipités jusqu'à devenir continus; les nuages se sont amoncelés; la lune s'est obscurcie; de larges gouttes de pluies sont tombées; au même instant, avec une rapidité foudroyante, l'air était bouleversé; ce n'était plus le vent qui soufflait, c'était l'ouragan; la pluie avait pris les allures diluviennes de la trombe; l'horizon était embrasé; la tempête renversait tout devant elle.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, tous les promeneurs sont rentrés, s'abritant au premier refuge; les croisées se sont fermées, les magasins ont barricadé leurs devantures; la ville est devenue déserte.

Dans la rue, les ruisseaux s'étaient transformés en torrents; des cheminées, cédant sous l'effort du vent, étaient enlevées des toitures et retombaient lourdement sur le pavé, éparpillant leurs éclats pêle-mêle avec des débris de tuiles, d'ardoises, de vitres, de poutres, de mortier. Une maison a été complètement démolie, de gros arbres ont été cassés. A la gare du Nord, des arbres énormes arrachés d'un seul effort et jetés à plusieurs mètres en travers de la voie; des toitures enlevées; des vitrages entiers volant en éclats; de grands magasins — solidement construits — très-ébranlés; dix wagons poussés à une distance de plus de deux cents mètres. Il y a eu là un accident à déplorer.

La campagne a été également très-ébranlée. De partout arrivent les plus tristes nouvelles: arbres fruitiers déracinés, haies enlevées, fruits détachés par millions, maisons démolies, étables mises à nu, bestiaux dispersés, bas-fonds inondés.

Mais où la tempête de lundi soir a causé les plus déplorables malheurs, c'est à Arcaçhon. D'après les nouvelles reçues, deux des plus honorables familles de Bordeaux, qui étaient en villégiature sur les bords du bassin, sont plongées à l'heure qu'il est dans la désolation par la mort de leurs enfants. Au moment où l'ouragan a éclaté, six jeunes gens faisaient une promenade sur l'eau, les premiers coups de vent ont violemment soulevé leur embarcation, et deux d'entre eux, parmi lesquels le fils de M. Wüstemberg, âgé de quinze à seize ans, ont malheureusement péri. Ce dernier respirait encore lorsqu'il a été rejeté sur le sable du rivage, mais il a rendu le dernier soupir peu d'instants après.

Un autre jeune homme, le fils de M. Harry Johnston, qui n'a guère que dix-neuf ans, a failli être victime de la tempête et de son dévouement. Revenant, dit-on, d'un parc à huitres, et encore à une grande distance du rivage, il s'est jeté à l'eau pour sauver un enfant; il a réussi à atteindre le bord, mais il a été si rudement secoué par les vagues qu'il est en ce moment très-souffrant. D'autres accidents sont certainement à déplorer encore à Arcaçhon, mais les détails manquent. Presque toutes les embarcations du bassin étaient en course lorsque la tempête a commencé: la plupart ont réussi à trouver un refuge; on dit que neuf manquent encore à l'appel: une de la Teste et huit d'Arcaçhon. Plus de deux cents embarcations ont été sur le littoral brisées ou gravement endommagées. L'aspect de la plage est désolant: partout des épaves. Des embarcations étaient soulevées et se brisaient en l'air. Les propriétés riveraines ont relativement été peu atteintes.

Une noce tragique. — Il n'est bruit en Autriche que d'un forfait horrible qui a eu pour théâtre le petit village de Slankow, près d'Eger (Autriche).

Dans cet endroit vivait un riche et vieux meunier nommé Hassmann.

Bien qu'agé de plus de soixante ans, il devint amoureux d'une jeune fille de dix-huit ans, qu'il demanda en mariage et épousa.

La noce fut une fête pour tout le pays. Une table de deux cents couverts fut servie dans un verger,

à côté de la route, et tous les passants avaient droit de prendre part au festin.

Il s'ensuivit une orgie pantagruélique qui dura jusqu'au matin.

Cependant, un drame sombre se préparait au milieu de cette joyeuse fête. La mariée, qui avait consenti à épouser le riche vieillard, aimait avec passion le premier garçon du moulin.

Les amants complotèrent la mort du meunier. Ils achetèrent à prix d'or la complicité du second garçon, qui consentit à jeter son maître à l'eau la nuit même.

Aux premiers feux de l'aube, le vieil Hassmann faisait, selon sa coutume, une petite ronde autour de son domaine, lorsqu'une violente poussée lui fit perdre l'équilibre et le précipita dans la rivière qui alimente le moulin. Mais, l'eau étant peu profonde à l'endroit de sa chute, Hassmann essaya de regagner le bord. Ce n'était point l'affaire de son assassin, qui, le voyant se cramponner aux buissons de la rive, essaya de lui faire lâcher prise pour le replonger dans les flots.

Une lutte terrible s'engagea entre la victime et son bourreau.

Le garçon meunier désespérait d'en venir à bout, lorsque ses deux complices apparurent sur le théâtre du crime.

La jeune fille, éclatante de jeunesse et de fraîcheur sous ses atours de mariée, s'agenouilla sur le bord du cours d'eau, et, de ses blanches mains, tint la tête du vieillard plongée dans l'eau jusqu'à ce qu'elle le jugea complètement noyé.

Après cette effroyable besogne, qu'elle avait accomplie avec un sang-froid révoltant, elle se releva souriante, et, coquettement appuyée au bras de son amant, elle retourna se mêler aux convives qui se trémoussaient à qui mieux mieux, aux accords d'un orchestre venu d'Eger.

Mais un témoin avait assisté à toutes les phases du crime: si bien qu'au moment où les trois coupables se flattaient de l'impunité, ils furent arrêtés et conduits sous bonne escorte en prison.

Pour les articles non signés: P. GODFR.

Chronique Financière.

Bourse du 24 août 1877.

La Bourse a été active, mais on n'a pas à constater de nouveaux progrès dans la hausse, sinon une légère avance du 5 0/0, qui a touché le cours de 106.50, mais n'a pu le conserver. Les efforts tentés pour enlever les cours ne réussissent pas à déterminer le comptant, qui trouve que nos rentes sont à des prix suffisants, et qu'il n'est pas besoin de remorquer plus longtemps des valeurs déjà arrivées au point culminant, sont quelques rares exceptions. Les recettes générales vendent 2,600 fr. de rentes 3 0/0 et 2,480 de 5 0/0. Les Consolidés viennent en hausse de 1/16. Le marché anglais a été rassuré en voyant que la Banque d'Angleterre n'était pas dans la nécessité d'augmenter le taux de l'escompte, ce que l'on craignait avec assez de raison en présence des demandes incessantes et considérables d'or pour compte du gouvernement allemand. La rente autrichienne 4 0/0 en or a donné lieu à des transactions plus suivies que d'ordinaire, de 63 3/8 à 63 5/16. Les cours sont très-discutés, parce qu'on n'est pas très-éclairci sur la ligne politique que veut suivre l'Autriche; toutefois l'intervention de l'Allemagne, en raison de la convention de Genève, inventée dans un moment si psychologique, permet de penser que la neutralité de l'Autriche ne sera pas aussi absolue que cette puissance le désirerait. Le 5 0/0 italien varie de 70.60 à 70.70, le 5 0/0 ture de 9.70 à 9.75.

(Correspondance universelle.)

La librairie Didier et C^e publie, sous forme de livraisons, une édition nouvelle des *Terres du Ciel*, de Camille Flammarion. On a raison de vulgariser ainsi et de mettre vraiment à la portée de toutes les bourses ces beaux et instructifs ouvrages; toutes les semaines, on achète sa livraison pour quelques sous, sans se priver de rien, sans s'en apercevoir, et au bout de trois ou quatre mois, on se trouve posséder un magnifique volume de 600 pages, rempli de vignettes et de figures intéressantes, de cartes, de photographies, en un mot un splendide livre à images. Rappelons que celui-ci renferme la description astronomique, physique, climatologique, géographique des planètes qui gravitent avec la terre autour du soleil, avec des détails sur l'état probable de la vie à leur surface; il en est à la 48^e livraison, et il y en aura vingt à 50 centimes en tout.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES DISTRIBUTIONS ET CONCESSIONS d'EAU et de GAZ.

FORTIN HERRMANN ET C^{IE}

Entrepreneurs des travaux de la distribution des Eaux de la ville de Paris et de la Compagnie générale des Eaux.

SOCIÉTÉ DES EAUX DE SAUMUR.

MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, concessionnaires de la distribution des Eaux de la ville de Saumur, suivant traité des 11 et 15 mars 1872.

Exposent que :

Suivant l'article 13 du traité ci-dessus, ils se sont engagés à faire bénéficier les habitants de Saumur des résultats de leur entreprise et à former une Société par actions.

L'exécution de cet engagement ayant été demandée par un groupe important de notables, MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, pour accéder à ce désir, ont l'intention de constituer une Société pour l'exploitation du privilège qui leur a été accordé.

L'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie} consiste dans la participation aux bénéfices du droit exclusif qui leur est accordé par la ville, pour l'exploitation d'une distribution d'eau pour le service public et le service particulier, l'établissement de tous les organes nécessaires à l'exploitation qui comprend notamment : l'usine hydraulique avec pompes, machines, générateurs, filtres, etc., le réservoir de distribution d'eau, le réseau des conduites et en général tous les appareils établis par eux en exécution du traité précité, et dont procès-verbal de réception a été dressé par la ville, en date du 17 décembre 1874.

La Société sera constituée au capital de 460,000 francs, comprenant :

1^o La somme de 450,000 fr., représentant l'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie};
2^o La somme de 10,000 fr., représentant un fonds de roulement pour l'exploitation et les frais d'actes.

La Société portera le nom de : SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE SAUMUR.

Les actions de cette Société seront au porteur et émises à la somme de 500 fr., rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payable le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Elles seront amortissables par tirage au sort en quarante-quatre années à partir de 1880.

Le capital social de 460,000 fr. sera représenté par :

1^o Six cents actions privilégiées de 500 francs représentant une valeur de 300,000 fr.;
2^o Trois cent vingt actions non-privilégiées de 500 fr., représentant une valeur de 160,000 fr.

Les actions privilégiées qui seront appelées à être souscrites immédiatement par le public, recevront leur intérêt à 5 0/0 et seront amorties par priorité et préférence sur les 320 titres non-privilégiés.

L'intérêt et l'amortissement des actions privilégiées se trouveront garantis par les recettes de l'exploitation.

Les recettes, dont une partie fixe et irrévocable provenant du traité accepté par la ville de Saumur, suivant autorisation de l'administration supérieure, et d'avance acquise aux actionnaires préalablement à toutes diversions, ont suivi, depuis l'année 1874, la progression croissante suivante :

En 1874, les recettes d'exploitation ont été de 12,200 fr.
En 1875 18,300
En 1876 23,700

En 1877, les recettes d'exploitation d'après les prévisions du 1^{er} trimestre seront au minimum de 29,000

Les frais d'exploitation comprenant : personnel, charbon, graisse, huile et réparations courantes, s'élèvent à la somme annuelle de 11,500

La somme disponible de 17,500 fr., différence entre les recettes 29,000 fr. et les dépenses 11,500 francs, est plus que suffisante, dès la première année, pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement du capital privilégié de 300,000 fr.

Les actions non-privilégiées seront souscrites par MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, comme solde de leur apport, qui en disposeront suivant leur convenance.

Le service d'intérêts et d'amortissement de ces actions ne sera fait qu'après paiement intégral de l'intérêt et de l'amortissement annuel du capital privilégié de 300,000 fr.

Toutes les actions, privilégiées ou non, bénéficieront au prorata dans les dividendes de l'exploitation, lorsque l'intérêt et l'amortissement du capital social auront été satisfaits.

Les actions de toute nature qui seront remboursées aux tirages annuels à partir de 1880, donneront, au porteur, droit à des actions de jouissance qui participeront, au même titre que les actions non amorties, dans les dividendes de l'exploitation.

Pendant une période de dix ans, à partir de la constitution de la Société, MM. Fortin Herrmann et C^{ie} agiront, pour l'exploitation de la distribution de l'eau et de l'entretien de tout le matériel, comme délégués du Conseil d'administration, et seront chargés, comme par le passé, de l'exécution des travaux.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 6 août au 6 octobre 1876.

ON SOUSCRIT :

A LA MAIRIE DE SAUMUR;
Chez MM. V. LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;
A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges, Saumur.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M. MÉROUAS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts de la Société.

Théâtre de Saumur.
DIRECTION CHAYANNE.

DIMANCHE 26 août 1877.

Première représentation donnée par les Artistes du théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français), sous la direction de M. Duquesnel.

LES DANICHEFF

Comédie en 4 actes, de M. Pierre Newski.

Les rôles seront remplis par les artistes créateurs de la pièce à l'Odéon.

Lundi 27 et mardi 28, nouveau spectacle.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. THUAL, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

En dépit des préoccupations politiques, l'*Univers Illustré* est de plus en plus en faveur auprès des personnes de goût, qui sont sûres d'y trouver de très-remarquables gravures et une charmante distraction littéraire. Ce rare privilège, qui lui fait grand honneur, l'*Univers Illustré* le doit aux soins incessants qu'il apporte à la composition de sa partie artistique, ainsi qu'au talent de ses rédacteurs. Pour ne parler que de la 'Guerre d'Orient', nous pouvons faire remarquer que l'*Univers Illustré* a déjà consacré aux événements russo-turcs un grand nombre de planches d'actualité d'un vif intérêt, parmi lesquelles plusieurs ont fait sensation. Quant à la partie littéraire, tout étant attrayant et varié, elle sait observer toujours la plus irréprochable moralité. Cela explique facilement le succès de l'*Univers Illustré*, qui offre, en outre, de belles **PRIMES GRATUITES** à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux **PRIMES GRATUITES**, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22

fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Nous signalons à l'attention des esprits curieux et lettrés un livre fort intéressant que vient de publier l'éditeur Calmann Lévy, le *Meurtre du 21 janvier 1793*, par M. le baron de Vinck d'Orp. L'ouvrage est orné des plus curieuses gravures du temps et contient des documents qui étaient introuvables et inconnus à la Bibliothèque nationale. L'auteur les a découverts, en 1856, à Bruxelles. Cette édition grand in-8° Jésus, imprimée par la maison Claye, sur papier de Hollande, est une véritable curiosité typographique destinée à prendre place dans toutes les bibliothèques d'amateurs.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et Co**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 45 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 30 —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
71 20			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	712 50	2 50		Canal de Suez	702 50	2 50		
102 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	635		2 50	Crédit Mobilier esp.	550	2 50		
108 40			Crédit Mobilier	128 75	5		Société autrichienne	545		2 50	
485			Crédit foncier d'Autriche	491			OBLIGATIONS.				
923 50			Charentes, 500 fr. t. p.	140			Orléans	329 50			
499			Est	618 75		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	326 50			
510			Paris-Lyon-Méditerranée	1016 25		3 75	Est	324			
1869 3/4			Midi	755			Nord	329 25			
1871 3/4			Nord	1253			Ouest	326 75			
1875 1/2			Orléans	1090		2 50	Midi	326			
1876 1/2			Ouest	690			Charentes	310			
3060			Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée	134			
685			Compagnie parisienne du Gaz	1178 75	3 75		Canal de Suez	546 95			
375			C. gén. Transatlantique	507 50	7 50						
360											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste
6	15	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus-mixte
1	36	soir.
4	10	express
7	15	omnibus
10	37	(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

4 heures	36 minutes du matin.	direct-mixte
8	31	omnibus
11	40	express
12	40	omnibus-mixte
10	28	omnibus-mixte
10	28	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Petit-Puy, rue Chevre.

PETITE PROPRIÉTÉ

D'agrément et de produit.

Jardin bien arrosé, bassins d'eau vive, avec pressoir.

S'adresser à M^e COMMON père, qui l'habite. (432)

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A PRIX MODÈRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE

Propre aussi au commerce.

Vastes dépendances et jardins. — Bords de la Loire. — Jolie vue.

DEUX BEAUX PRÉS, en Vallée : 6 hectares 30 ares. — 3 0/0. — Baux authentiques. (413)

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain.

BAIL DE CHASSE

L'adjudication du droit de chasse sur les communs de La Breille, contenant 125 hectares, en un seul tenant, aura lieu le dimanche 26 août prochain à une heure de l'après-midi, à la Mairie de La Breille, sur la mise à prix de 50 francs par an.

Beau pays de chasse.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE

UN VASTE ENCLOS

EN JARDIN

Entouré de murs avec espaliers.

Situé commune de Bagnéux.

Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau.

Superficie : 50 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

DE SUITE

UN QUETIER

Joignant le village Saint-Louis.

S'adresser rue de Poitiers, 48.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD père.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT.

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.

S'adresser à M. PIÉRU, qui l'habite.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis.

Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas.

Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.

S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue Saint-Jean.

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE PARISIENNE

A. MURAY

SAUMUR.

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :

N° 16. 60 fr. les cent kil.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES contre la MORTALITÉ DES BESTIAUX, PAYANT intégralement SES SINISTRES.

Demande des REPRÉSENTANTS dans toute la France. Belle rétribution, appointements annuels. S'adresser à la direction générale, rue de 4 Roués, 32, AU MANS.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.

S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement, rue Verte, n° 4, près la Gendarmerie. (434)

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher. — Demande un emploi. — Bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

M. BELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

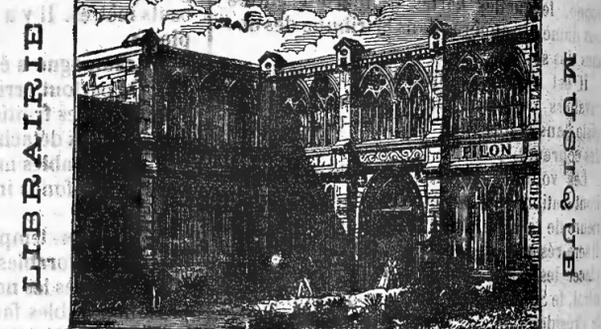
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition.

PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 29 FR. TOUS LES QUATRES MOIS.

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale d'ensemble, Instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BRETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENZI, dirigée par M. P. P. soit 71 volumes grand format, prix 20 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT COMPRENANT

- 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures.
- 2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
- 1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures, comme la première édition.
- 2° Chaque mois, la double planche de Patrons.
- 3° Chaque semaine, une magnifique gravure, sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.